



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. : générale
3 juillet 2025
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2025

Du 25 au 28 août 2025, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Chine

Aide de l'UNFPA proposée (à titre
indicatif) :

33,6 millions de dollars : 10,1 millions de dollars
provenant de ressources ordinaires et 23,5 millions de
dollars par l'intermédiaire de modalités de
cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme :

Cinq ans (2026-2030)

Cycle d'assistance :

dixième

Catégorie :

Niveau III

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de
coopération des Nations Unies pour le
développement durable (UNSDCF)

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le
développement durable, 2026-2030

Remarque : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNFPA.

25-13181 (F) 180825 190825



Merci de recycler 



I. Considérations générales

1. La Chine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui a connu une trajectoire de croissance économique et de développement social rapide au cours des dernières décennies. Ces progrès ont contribué à des améliorations impressionnantes en matière de longévité, de réduction de la pauvreté, de santé et d'éducation. La croissance économique s'élève en moyenne à 8,2 % par an depuis 2000, ce qui fait de la Chine la deuxième plus grande économie mondiale. Près de 800 millions de personnes sont sorties de la pauvreté au cours des quatre dernières décennies et l'espérance de vie à la naissance était estimée à 78,6 ans en 2023.¹

2. Malgré ces progrès importants, la Chine est confrontée à des inégalités persistantes qui entravent la réalisation de la vision nationale visant à atteindre un développement de haute qualité et la pleine réalisation des engagements du pays à l'égard des objectifs de développement durable (ODD) et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Selon les estimations de la Banque mondiale, 240 millions de personnes, soit 17 % de la population, vivaient en 2021 sous le seuil de pauvreté des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, soit 6,85 dollars par jour.²

3. Les zones rurales, qui accueillent 35 % de la population, connaissent des taux de pauvreté plus élevés, des revenus plus faibles et un accès plus limité aux services de base que les zones urbaines.³ Selon les estimations, le revenu disponible par habitant et habitante était 2,3 fois plus élevé pour les résidents et résidentes urbains que pour les personnes vivant en milieu rural en 2022.⁴ Les personnes handicapées, dont la majorité réside dans les zones rurales, sont confrontées à de plus grandes difficultés d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Compte tenu de la taille de la population chinoise, il sera essentiel de remédier à ces inégalités pour atteindre les objectifs de développement durable.

4. La Chine est le deuxième pays le plus peuplé du monde, avec une population de 1,4 milliard d'habitants et habitantes. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 11 % de la population, tandis que 15 % des personnes sont âgées de 65 ans et plus. La population connaît un vieillissement important, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans étant estimée à 30 % d'ici 2050.⁵ Les zones rurales comptent une plus grande proportion de personnes âgées que les zones urbaines, car les jeunes migrent de plus en plus vers les centres urbains. Parallèlement à un ralentissement de la croissance économique au cours des dernières années, le chômage des jeunes a été estimé à 16 % pour les jeunes de 16 à 24 ans en 2024.⁶

5. Les changements démographiques en Chine posent des défis à long terme aux systèmes de soins de santé, de retraite et de sécurité sociale du pays. La fécondité est en baisse, avec un indice synthétique de fécondité de 1,03 en 2022 ;⁷ par conséquent, la population devrait diminuer pour atteindre 1,3 milliard d'habitants et habitantes d'ici 2050. Le rapport de masculinité à la naissance s'est progressivement amélioré. Toutefois, le rapport de masculinité à la naissance reste élevé dans certaines provinces, en raison d'une préférence pour les fils, ce qui porte la moyenne nationale à 111,2 garçons nés pour 100 filles nées en 2023.⁸ Pour faire face à ces tendances démographiques et faire progresser le développement social et économique, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie nationale visant à répondre activement au vieillissement de la population et s'est engagé à mettre en place des politiques qui favorisent le développement inclusif et la revitalisation rurale, renforcent le soutien et les filets de sécurité sociale pour les personnes âgées, et améliorent les services de garde d'enfants ainsi que l'aide aux familles.

6. La Chine a fait d'immenses progrès dans l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive ; la mortalité maternelle a en effet diminué de plus de 70 %, passant de 53 décès pour

¹ Données ouvertes de la Banque mondiale : [Espérance de vie à la naissance, total \(années\)](#).

² Banque de données de la Banque mondiale : [Incidence de la pauvreté à 6,85 \\$ par jour \(PPA 2017\) \(% de la population\)](#).

³ [Annuaire statistique de la Chine 2023](#) : Tableaux 2 à 7.

⁴ Bureau national de statistique (https://www.stats.gov.cn/sj/zxfb/202501/t20250117_1958325.html).

⁵ [Portail de données de la Division de la population des Nations Unies](#) : Population par âge et sexe.

⁶ Bureau national de statistique (<https://data.stats.gov.cn/easyquery.htm?zb=A0E01>).

⁷ [Rapport mondial sur la fécondité des Nations Unies, 2024](#).

⁸ [Bulletin statistique sur le développement des soins de santé en 2023](#).

100 000 naissances vivantes en 2000 à 15 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023. Le taux de prévalence de la contraception a été estimé à plus de 70 % pour les femmes âgées de 15 à 49 ans en 2024. Malgré ces succès, il est nécessaire de garantir un accès durable à des informations et des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les jeunes et les populations en situation de vulnérabilité, telles que les personnes handicapées. Le renforcement de la qualité des soins en matière de fécondité et le maintien d'une gamme complète de choix contraceptifs peuvent aider les femmes et les couples à mieux planifier leur famille, à réduire les grossesses non désirées et à atteindre le niveau de fécondité souhaité.

7. Les plateformes visant à renforcer l'autonomie des jeunes et à promouvoir la solidarité intergénérationnelle peuvent être essentielles pour développer le leadership et les capacités des jeunes femmes et des jeunes hommes ainsi que renforcer leur engagement dans l'élaboration de solutions de développement grâce à une approche fondée sur le parcours de vie. L'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge, qui est reconnue dans la loi de 2020 sur la protection des personnes mineures et le Programme national pour le développement de l'enfant (2021-2030), est également essentielle pour sensibiliser les adolescents, les adolescentes et les jeunes à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, leur apporter des connaissances à ce sujet ainsi que des compétences de la vie courante, et pour leur permettre de prendre des décisions éclairées, de protéger leur santé et d'encourager des relations saines.

8. Des progrès notables ont été accomplis pour faire progresser l'égalité des genres, combler les écarts en matière de niveau de scolarité et maintenir l'un des taux de participation des femmes au marché du travail les plus élevés au monde, les femmes représentant 43 % de la population active.⁹ La Chine s'est engagée à faire de l'égalité des genres une politique fondamentale de l'État et a mis en place des plans d'action nationaux pour le développement global du potentiel des femmes et le renforcement des protections contre la violence domestique. Toutefois, des disparités subsistent et les femmes assument une plus grande part des soins et des responsabilités ménagères. Les données des enquêtes nationales sur les budgets-temps indiquent que les femmes ont consacré 1,9 fois plus de temps que les hommes au travail domestique et de soins non rémunéré en 2024.¹⁰ Il est essentiel de continuer à renforcer les services sociaux ainsi que les soins aux personnes âgées et aux enfants et de promouvoir des milieux favorables pour réduire la charge des soins et les autres obstacles qui empêchent les femmes, les couples et les jeunes de fonder une famille de la taille qu'ils souhaitent.

9. La loi de 2016 contre la violence domestique et d'autres réformes juridiques et politiques ont contribué à réduire la violence domestique en Chine. La violence fondée sur le genre reste toutefois un problème, et celle facilitée par la technologie devient également de plus en plus préoccupante, à l'image des tendances mondiales. La loi de 2016 fournit un cadre complet pour lutter contre la violence domestique, avec des possibilités de renforcer davantage la sensibilisation et la mise en application de la loi. Il est également possible de renforcer la protection des groupes en situation de vulnérabilité dans le cadre de la préparation aux catastrophes et des secours d'urgence, notamment en répondant aux besoins liés à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à la protection des femmes et des filles.

10. La Chine participe activement à la coopération Sud-Sud et mondiale ; le pays s'est engagé à promouvoir la collaboration Sud-Sud pour faire progresser la réalisation des ODD, en travaillant avec les Nations Unies et d'autres partenaires. Le Fonds pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour le développement, a engagé 4 milliards de dollars depuis 2015 pour développer la coopération multilatérale dans le domaine du développement mondial. Il s'agit notamment d'initiatives visant à faire progresser la réalisation des ODD dans plus de 60 pays, en partenariat avec plus de 20 organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

11. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2026-2030 pour la Chine se concentre sur quatre réalisations : (a) d'ici 2030, davantage de personnes bénéficieront de services sociaux et d'une protection sociale de qualité, abordables, inclusifs et résilients aux changements climatiques tout au long de leur vie, avec un

⁹ Le Conseil d'État (https://www.gov.cn/xinwen/2021-12/21/content_5663667.html).

¹⁰ Troisième enquête sur les budgets-temps en Chine (2024) (https://www.stats.gov.cn/sj/zxfb/202410/t20241031_1957215.html).

bien-être accru, en ne laissant personne de côté ;(b) d'ici 2030, la transition de la Chine vers un modèle de développement économique de haute qualité et inclusif, caractérisé par l'innovation, assurera un développement durable plus équilibré entre les zones rurales et urbaines, une prospérité partagée, un travail décent et des opportunités équitables pour tous ; (c) d'ici 2030, toutes les personnes bénéficieront de la transition verte accélérée de la Chine vers un développement à faible émission de carbone, résilient aux changements climatiques, inclusif et tenant compte des questions de genre, ainsi que d'une gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité ; et (d) d'ici 2030, la Chine renforcera ses contributions et ses partenariats en matière de coopération internationale au développement en vue de la réalisation des ODD, conformément aux normes internationales, en mettant l'accent sur la nécessité de ne laisser personne ni aucun pays de côté, et sur l'égalité des genres.

12. L'analyse effectuée au cours de l'élaboration de l'UNSDCF a permis d'identifier un certain nombre de groupes qui risquent davantage d'être laissés de côté en Chine. Il s'agit notamment des personnes vivant dans des régions reculées, des personnes handicapées et de la population âgée croissante, entre autres. Le nouveau programme de pays s'appuiera sur l'avantage comparatif de l'UNFPA pour promouvoir une politique et un plaidoyer fondés sur des données probantes en matière de dynamique des populations ainsi que de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes. En partenariat avec les organismes des Nations Unies, l'UNFPA contribuera directement aux réalisations suivantes de l'UNSDCF : (a) les personnes et (d) les partenariats, en mettant l'accent sur l'équité et le principe de ne laisser personne de côté, tout en contribuant aux autres réalisations en abordant les liens entre la prospérité, la planète, la dynamique des populations ainsi que la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes.

13. Reconnaisant le statut de la Chine en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et compte tenu de sa transition vers un pays à revenu élevé, le programme de pays est conçu avec une stratégie de sortie progressive de sa forme actuelle et pose les bases d'une future typologie révisée axée sur la promotion de la santé sexuelle et reproductive ainsi que du développement démographique par le biais d'engagements en matière de politique, de plaidoyer et de partenariat. Stratégique et ciblé, il fournit un soutien politique en amont pour aborder le programme inachevé des ODD.

14. En étroite collaboration avec le Gouvernement de la Chine, l'UNFPA continuera à réorienter son engagement de la mise en œuvre directe des programmes vers l'appui à l'élaboration des politiques et le plaidoyer. Cette approche stratégique contribuera à faire progresser les objectifs nationaux de développement, la réalisation du Programme d'action de la CIPD et les résultats de l'UNSDCF 2026-2030.

15. La conception du nouveau programme de pays s'appuie sur les réalisations du précédent cycle du programme de pays (2021-2025) et sur une évaluation de ses résultats. Les principales contributions au titre de l'actuel programme de pays sont les suivantes : (a) promouvoir une approche fondée sur le parcours de vie et des données probantes pour répondre à la dynamique des populations, y compris l'intégration dans les plans, politiques et stratégies nationaux ; (b) faciliter les plateformes d'autonomisation des jeunes et le plaidoyer en faveur d'une éducation à la sexualité adaptée à l'âge et de services de santé adaptés aux jeunes, en contribuant aux politiques et stratégies relatives au développement de la jeunesse ; (c) soutenir la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé reproductive ; (d) renforcer la réponse multisectorielle à la violence domestique ; (e) améliorer l'accès à des informations et à des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes pour les populations en situation de vulnérabilité et les jeunes personnes handicapées ; et (f) renforcer la coopération Sud-Sud pour réaliser l'agenda de la CIPD.

16. Les leçons tirées du programme précédent soulignent la nécessité de : (a) continuer à plaider en faveur d'une attention accrue pour « ne laisser personne de côté » et atteindre les personnes les plus délaissées ; (b) faire progresser la participation à l'élaboration des politiques, au plaidoyer et au soutien conjoints des Nations Unies sur des questions essentielles, notamment l'égalité des genres, la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, l'éducation complète à la sexualité, l'accès aux services pour les populations en situation de vulnérabilité, y compris les personnes handicapées, le changement des normes sociales et le développement démographique ; (c)

accroître le soutien technique pour les questions de population et de développement, notamment le vieillissement et la faible fécondité ; (d) élargir les partenariats avec le secteur privé pour bénéficier du partage des connaissances ainsi que de solutions et de ressources innovantes ; et (e) renforcer davantage la stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire de l'UNFPA, en s'appuyant sur les progrès accomplis dans le cadre du programme de pays actuel.

II. Priorités du programme et partenariats

17. Le nouveau programme de pays répond à la vision de la Chine de passer d'une croissance rapide à un développement de haute qualité centré sur les personnes, conformément au 15^e Plan quinquennal 2026-2030 et au Plan national de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

18. Le programme s'appuie sur des consultations avec le Gouvernement, la société civile, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes clés. Il est aligné sur le Plan stratégique de l'UNFPA 2022-2025 et découle de l'UNSDCF 2026-2030. Il vise à faire progresser la réalisation du Programme d'action de la CIPD, les engagements nationaux de la CIPD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

19. Le programme vise à renforcer la résilience de la population et à soutenir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes en réduisant les inégalités et en atteignant les personnes les plus laissées de côté ainsi que les populations en situation de vulnérabilité. Il adoptera une approche stratégique et ciblée pour promouvoir des politiques et des programmes intégrés, fondés sur des données probantes, centrés sur les personnes et tenant compte des questions de genre, ainsi que pour mieux comprendre et traiter les interconnexions entre le vieillissement, la faible fécondité, la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes. Cette approche contribuera à ne laisser personne de côté, ainsi qu'à répondre efficacement aux nouveaux défis pour obtenir des résultats à long terme et pérenniser les réussites.

20. Le programme facilitera la coopération Sud-Sud et mondiale pour soutenir l'échange de connaissances, d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements pertinents, afin d'accélérer la réalisation des ODD en Chine et dans les pays partenaires. Il s'agira notamment de tirer parti des réseaux et plateformes mondiaux et régionaux de l'UNFPA pour renforcer les partenariats mondiaux en faveur des ODD.

21. Le programme sera mis en œuvre à l'échelle nationale et encouragera les échanges de connaissances, d'enseignements et d'expériences au niveau infranational afin de catalyser des réponses politiques efficaces pour traiter l'agenda inachevé de la CIPD en Chine. L'UNFPA favorisera le dialogue politique de haut niveau, le conseil politique, l'assistance technique et la production de données probantes, et soutiendra la mise en place de partenariats et de plateformes multipartites sur des aspects essentiels de l'agenda de la CIPD, notamment le vieillissement, la faible fécondité et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes.

22. Les partenariats avec le Gouvernement, la société civile, les institutions du secteur privé et les universités seront renforcés afin de promouvoir des approches fondées sur le parcours de vie intégrées et intergénérationnelles, de respecter les engagements nationaux et mondiaux de la CIPD et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de politiques et de stratégies visant à promouvoir un vieillissement en bonne santé et productif et à faire progresser la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, ainsi que l'égalité des genres. Conformément aux lois et réglementations nationales, les efforts de mobilisation des ressources seront renforcés pour soutenir les efforts du programme et diversifier le financement, notamment par des partenariats avec le secteur privé et la philanthropie, et en plaidant auprès du Gouvernement pour une augmentation du financement national.

23. L'UNFPA collaborera étroitement avec les organisations des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme de pays, y compris le PNUD, l'UNICEF, l'ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en favorisant les synergies et les gains d'efficacité afin d'approfondir les résultats et de donner la priorité aux populations en situation de vulnérabilité, notamment par

le biais d'une programmation conjointe. Le programme se concentrera sur la réduction des inégalités concernant l'accès à des services et des programmes publics de qualité pour les populations en situation de vulnérabilité, en particulier les jeunes qui ne sont pas mariés, les personnes handicapées et les groupes risquant d'être laissés de côté.

24. Le programme de pays générera trois produits qui sont alignés sur l'UNSDCF. Le programme donnera la priorité à un ensemble d'interventions stratégiques pour chaque produit afin d'atteindre les résultats escomptés et de contribuer aux réalisations de l'UNSDCF.

A. Produit 1. Le Gouvernement et les autres partenaires font preuve de capacités renforcées pour gérer l'impact de la transition démographique, en améliorant le bien-être de l'ensemble de la population, pour un développement de haute qualité.

25. Ce produit, aligné sur le produit 1.4 de l'UNSDCF, vise à contribuer au renforcement de la capacité nationale à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui répondent aux besoins des personnes âgées, au renforcement des interventions relatives à la faible fécondité qui tiennent compte des liens d'interdépendance avec l'égalité des genres ainsi que la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, et à l'amélioration de la production et de l'utilisation de données et de données probantes démographiques pour informer la planification nationale et la mise en œuvre des engagements de la CIPD et des ODD.

26. Le programme va : (a) fournir un soutien technique pour l'élaboration et l'examen des politiques et des directives sur le vieillissement, et l'évaluation de ses opportunités et impacts économiques et sociaux pour « l'économie des séniors »¹¹ y compris par le biais de la méthodologie des comptes de transferts nationaux ; (b) analyser les données probantes émergentes issues des politiques relatives à la faible fécondité mises en œuvre dans les provinces et promouvoir l'apprentissage et le partage des bonnes pratiques entre les provinces et entre les pays ; (c) fournir un soutien consultatif pour la production de données et d'enquêtes démographiques ainsi que la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge ; (d) étudier la relation interactive entre la variation de la population et le développement économique et social ; (e) analyser l'impact des grandes tendances, telles que le changement climatique, sur la santé sexuelle et reproductive et la dynamique des populations ; (f) mettre en place des plateformes pour promouvoir la solidarité intergénérationnelle et informer les politiques sociales concernant les personnes âgées et les jeunes ; et (g) s'engager avec le secteur privé pour favoriser des solutions et des technologies innovantes afin de réduire la fracture numérique et d'améliorer les soins aux personnes âgées.

B. Produit 2. Le Gouvernement et les autres partenaires font preuve d'une capacité accrue à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services tenant compte des questions de genre et fondés sur des données probantes, qui promeuvent la santé sexuelle et reproductive et l'égalité des genres, renforcent l'inclusion sociale pour toute la population et luttent contre la violence fondée sur le genre.

27. Ce produit, aligné sur les produits 1.1 et 1.5 de l'UNSDCF, vise à contribuer à l'amélioration de l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité et axés sur les personnes, à améliorer la sensibilisation, les connaissances et les compétences de la vie courante des jeunes et des groupes en situation de vulnérabilité en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, et à contribuer au renforcement de la capacité à mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes nationaux pour lutter contre la violence fondée sur le genre et la sélection du sexe orientée.

28. Le programme va : (a) fournir des conseils techniques et documenter les bonnes pratiques afin d'éclairer les politiques et les directives pour des services de planification familiale volontaire de haute qualité, y compris sur l'élargissement du choix des contraceptifs et de l'offre

¹¹ « L'économie des séniors » désigne le secteur économique en pleine croissance axé sur les besoins et les dépenses des personnes âgées, souvent définies comme ayant plus de 50 ou 60 ans. Elle reconnaît l'importance du pouvoir d'achat et de la diversité des besoins de ce groupe démographique, qui sont souvent différents de ceux des jeunes consommateurs et consommatrices. Elle englobe des domaines tels que les soins de santé, la vie des personnes âgées, les voyages de loisirs et les technologies spécialement conçues pour bien vieillir.

de méthodes de contraception ; (b) fournir un soutien consultatif pour l'élargissement de l'éducation complète à la sexualité afin d'améliorer la sensibilisation, les connaissances et les compétences de la vie courante des jeunes pour faire des choix sains ; (c) fournir des conseils techniques sur la mise en œuvre des politiques favorables à la famille et des lois et politiques nationales sur la prévention et l'intervention relatives à la violence domestique et sur la sélection du sexe orientée dans les provinces prioritaires ; (d) collaborer avec les réseaux de jeunes et les organisations de personnes handicapées afin de renforcer leurs compétences en matière de leadership et leur capacité à informer les politiques et les programmes ; (e) fournir un soutien technique pour renforcer l'intégration de la santé sexuelle et reproductive et la protection des femmes et des filles dans la préparation et les interventions en cas de catastrophe ; et (f) s'engager avec le secteur privé pour développer des solutions innovantes afin de générer des données probantes et d'améliorer l'accès à l'information et aux connaissances sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes pour les jeunes et les groupes vulnérables.

C. Produit 3. Le Gouvernement et d'autres institutions chinoises font preuve de capacités accrues pour développer et fournir une coopération humanitaire et de développement Sud-Sud et triangulaire axée sur la demande, ainsi que des biens publics mondiaux, conformément aux normes internationales.

29. Ce produit, aligné sur le produit 4.1 de l'UNSDCF, vise à contribuer au renforcement des capacités à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives de coopération Sud-Sud et mondiale axées sur la demande et tenant compte des questions de genre pour faire progresser l'agenda de la CIPD et les ODD en Chine et dans les pays partenaires, notamment par le biais de pratiques commerciales alignées sur les ODD.

30. Le programme va : (a) faciliter les échanges entre pays et le partage d'expériences et de bonnes pratiques pour répondre aux priorités de développement en Chine, y compris en ce qui concerne la dynamique des populations et la sélection du sexe orientée ; (b) fournir un soutien technique pour améliorer le développement et la mise en œuvre d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire afin de faire progresser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes et de renforcer l'accès aux besoins essentiels d'approvisionnement dans les pays partenaires ; et (c) s'engager avec le secteur privé pour promouvoir des pratiques commerciales alignées sur les ODD.

III. Gestion du programme et des risques

31. Le programme de pays sera géré conjointement par l'UNFPA et le Gouvernement chinois, par l'intermédiaire du ministère du Commerce en tant qu'entité de coordination. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec les principaux ministères, organismes et organisations sectoriels, notamment la Commission nationale de la santé, la Commission nationale du développement et de la réforme, le ministère des Affaires civiles, le Bureau national des statistiques de Chine, le Comité national chinois sur le vieillissement, l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement, le Centre chinois international d'échanges économiques et techniques, la Fédération des femmes de toute la Chine, la Fédération de la jeunesse de toute la Chine, la Fédération chinoise des personnes handicapées, l'Association chinoise de planification familiale, le Bureau de la Commission nationale de travail sur le vieillissement de Chine, le Centre national chinois de réduction des catastrophes, et d'autres partenaires.

32. Le programme sera géré conformément aux directives et aux procédures de l'UNFPA. Il sera planifié, suivi et évalué en appliquant des cadres de gestion et de responsabilité axés sur les résultats. L'UNFPA contribuera activement aux groupes de résultats et aux groupes thématiques des Nations Unies afin de soutenir l'efficacité de la planification, de la coordination, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports sur l'UNSDCF, en mettant l'accent sur la dynamique des populations, l'égalité des genres, la jeunesse et l'inclusion du handicap. L'UNFPA participera aussi activement au Comité directeur conjoint de l'UNSDCF, coprésidé par le Coordonnateur résident des Nations Unies et le ministère du Commerce.

33. Le programme de pays exploitera les complémentarités et les synergies avec les organisations des Nations Unies et soutiendra les programmes conjoints, conformément à l'approche « Unis dans l'action », afin d'atteindre les résultats collectifs de l'UNSDCF. Il s'agira notamment d'initiatives conjointes avec le PNUD, l'UNICEF et l'ONU-Femmes, entre autres organismes. Le programme facilitera l'engagement avec des réseaux dirigés par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, ainsi qu'avec le secteur privé et les institutions académiques, afin d'atteindre les réalisations.

34. L'UNFPA mobilisera des ressources du secteur privé et d'autres ressources pour soutenir les efforts du programme, en consultation avec le Gouvernement et conformément aux lois et réglementations nationales. La coopération Sud-Sud et mondiale sera encouragée pour renforcer l'échange de connaissances et l'apprentissage des meilleures pratiques, afin de soutenir l'atteinte des réalisations et les progrès accomplis relatifs aux ODD en Chine et dans les pays partenaires. Le programme facilitera les échanges techniques entre les institutions nationales chinoises et leurs homologues dans les pays partenaires afin de combler les lacunes spécifiques en matière de connaissances et de capacités. Conformément aux règles et règlements pertinents des Nations Unies, l'UNFPA mobilisera des ressources en Chine afin d'aider à répondre aux besoins mondiaux en fournitures essentielles programmatiques et humanitaires pour la santé sexuelle et reproductive. L'UNFPA collaborera avec des partenaires chinois et mondiaux pour faire progresser la recherche, le développement et l'accès équitable à des fournitures de haute qualité à un prix abordable dans le monde entier. Une stratégie de communication globale sera élaborée pour soutenir les objectifs du programme.

35. L'UNFPA évaluera régulièrement les risques potentiels pour le programme et mettra en œuvre un plan d'atténuation des risques. Les risques potentiels sont les suivants : (a) un ralentissement économique mondial, ayant un impact sur le financement du programme ; (b) des épidémies, perturbant l'atteinte des réalisations du programme ; et (c) l'affaiblissement des engagements mondiaux en faveur de l'égalité des genres ainsi que de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Pour atténuer ces risques, l'UNFPA renforcera les partenariats, diversifiera les financements et soutiendra les initiatives conjointes au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

36. L'UNFPA réalignera les capacités et les compétences internes pour répondre à l'évolution des besoins de la Chine au fur et à mesure de sa transition vers un pays à revenu élevé, en garantissant une combinaison appropriée de compétences pour une gestion efficace des programmes. Le bureau de pays s'appuiera également sur l'expertise du siège et des bureaux régionaux de l'UNFPA et du système des Nations Unies, ainsi que sur des spécialistes techniques nationaux et internationaux, pour mettre en œuvre le programme. Les fonds seront également reprogrammés pour répondre aux questions émergentes.

37. Ce descriptif de programme de pays expose les contributions de l'UNFPA aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne le programme de pays, la responsabilité des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège est prescrite dans les procédures et politiques régissant le programme et les opérations de l'UNFPA, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

38. Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré pour le programme de pays, conformément aux politiques et procédures de l'UNFPA, aux principes et normes de gestion axée sur les résultats et aux orientations de l'UNSDCF. Le ministère du Commerce et l'UNFPA superviseront le suivi et l'examen réguliers du programme afin de suivre les résultats, d'améliorer l'apprentissage et de garantir la responsabilité des ressources mises en œuvre. Cette approche comprendra des réunions annuelles d'examen du programme afin d'évaluer les progrès et les contributions aux résultats et aux priorités nationales de développement, sur la base des données du système statistique national.

39. La gestion axée sur les résultats sera appliquée au suivi et à l'évaluation du programme, à l'aide d'un cadre de résultats bien défini et en intégrant l'apprentissage afin de garantir un soutien

technique et consultatif sur les politiques de haute qualité, fondé sur des données probantes. Un plan chiffré de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation, assorti d'outils de mesure, sera élaboré et mis en œuvre afin d'obtenir systématiquement des données sur les indicateurs de réalisation et de produit.

40. Le plan de suivi et d'évaluation comprendra des examens et des rapports annuels et à mi-parcours sur l'état d'avancement, des examens thématiques et programmatiques, des examens périodiques des performances financières, des évaluations des risques et des mesures d'atténuation, ainsi que des initiatives de gestion des connaissances. Une évaluation sera réalisée à la fin du programme afin d'examiner les progrès et les résultats ainsi que de garantir la responsabilité. L'UNFPA participera aussi activement à la planification, à la programmation, à l'établissement de rapports, au suivi et à l'évaluation conjoints de l'UNSDCF, notamment en tant que membre de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du suivi et de l'évaluation.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA CHINE (2026-2030)

PRIORITÉ NATIONALE : un développement de qualité centré sur les personnes et une prospérité partagée				
RÉALISATION DE L'UNSDCF : 1. D'ici 2030, davantage de personnes bénéficieront de services sociaux et d'une protection sociale de qualité, abordables, inclusifs et résilients aux changements climatiques tout au long de la vie, avec un bien-être amélioré, en ne laissant personne de côté.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA : 1. D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2. D'ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : - Espérance de vie en bonne santé, ventilée par genre <i>Niveau de référence : 68,7 ans (2016) ; niveau cible : à définir</i> - Couverture sanitaire universelle <i>Niveau de référence : 81 % (2021) ; Niveau cible : à définir</i> - Adéquation des prestations de protection sociale (assurance sociale et assistance sociale) <i>Niveau de référence : Pension : 8,0 % (2023) ; Niveau cible : à définir</i> - Proportion du temps consacré au travail domestique et de soins non rémunéré, ventilée par sexe <i>Niveau de référence : 7,8 % (hommes), 14,5 % (femmes) (2024) ; Niveau cible : à définir</i> - Pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques et émotionnelles de la part de leur partenaire au cours de leur mariage <i>Niveau de référence : 8,6 % (2020) ; Niveau cible : à définir (2030)</i>	<u>Produit 1.</u> Le Gouvernement et les autres partenaires font preuve de capacités renforcées pour gérer l'impact de la transition démographique, en améliorant le bien-être de l'ensemble de la population, pour un développement de haute qualité.	- Nombre de politiques sur le vieillissement et la faible fécondité élaborées ou renforcées avec le soutien de l'UNFPA <i>Niveau de référence : 7 (2025) ; niveau cible : 12 (2030)</i> - Nombre d'enquêtes menées et utilisées pour étudier la dynamique des populations avec le soutien de l'UNFPA <i>Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 2 (2030)</i> - Nombre de plateformes nationales et infranationales visant à promouvoir le dialogue intergénérationnel et la collaboration sur les réponses politiques au vieillissement et à la faible fécondité <i>Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 4 (2030)</i>	Commission nationale de la santé ; Commission nationale du développement et de la réforme ; ministère des Affaires civiles ; Bureau national des statistiques ; autres institutions gouvernementales concernées ; organismes des Nations Unies ; institutions académiques et de recherche ; organisations sociales	10,5 millions de dollars (5,5 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 5,0 millions de dollars provenant d'autres ressources)
	<u>Produit 2.</u> Le Gouvernement et les autres partenaires font preuve d'une capacité accrue à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services tenant compte des questions de genre et fondés sur des données probantes qui promeuvent la santé sexuelle et reproductive et l'égalité des genres, renforcent l'inclusion sociale pour toute la population et luttent contre la violence fondée sur le genre.	- Nombre de directives nationales élaborées ou renforcées avec le soutien de l'UNFPA pour lutter contre la violence fondée sur le genre et protéger les femmes et les filles, y compris dans les situations d'urgence <i>Niveau de référence : 1 (2025) ; niveau cible : 4 (2030)</i> - Nombre de directives nationales élaborées ou révisées pour améliorer la qualité des services de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 2 (2030)</i> - Nombre de provinces ayant institutionnalisé l'éducation à la sexualité, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 2 (2030)</i> - Nombre de partenariats, de plateformes ou de réseaux de jeunes nationaux et infranationaux lancés, soutenus ou renforcés qui permettent la participation et le leadership des jeunes dans le dialogue politique et la programmation en matière de santé sexuelle et reproductive ainsi que de violence fondée sur le genre <i>Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 3 (2030)</i>	Commission nationale de la santé ; Fédération des femmes de toute la Chine ; Fédération de la jeunesse de toute la Chine ; Association chinoise de planification familiale ; Fédération chinoise des personnes handicapées ; Centre national chinois de réduction des catastrophes ; autres institutions gouvernementales concernées ; organismes des Nations Unies ; institutions académiques et de recherche ;	8,0 millions de dollars (4,0 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 4,0 millions de dollars provenant d'autres ressources)

			organisations sociales	
PRIORITÉ NATIONALE : des partenariats pour accélérer le développement durable				
RÉALISATION DE L'UNSDCF : 4. D'ici 2030, la Chine renforcera ses contributions et ses partenariats en matière de coopération internationale au développement en vue de la réalisation des ODD, conformément aux normes internationales, en mettant l'accent sur la nécessité de ne laisser personne ni aucun pays de côté ainsi que sur l'égalité des genres.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA : 1. D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : Nombre de personnes, y compris les femmes, bénéficiant des projets du Fonds chinois pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud <i>Niveau de référence : 30 millions de dollars (cumulatif 2024)</i> <i>Niveau cible : à définir</i>	Produit 3. Le Gouvernement et d'autres institutions chinoises font preuve de capacités accrues pour développer et fournir une coopération humanitaire et de développement Sud-Sud et triangulaire axée sur la demande, ainsi que des biens publics mondiaux, conformément aux normes internationales.	- Nombre de projets de coopération Sud-Sud et mondiale conçus avec le soutien de l'UNFPA qui contribuent à la réalisation de l'agenda de la CIPD et des ODD en Chine et dans d'autres pays <i>Niveau de référence : 11 (2025) ; niveau cible : 26 (2030)</i> - Nombre de partenariats établis avec le secteur privé pour promouvoir la coopération Sud-Sud en faveur de l'agenda de la CIPD <i>Niveau de référence : 2 (2025) ; niveau cible : 9 (2030)</i>	Agence chinoise de coopération internationale pour le développement international ; ministère du Commerce ; Centre chinois international d'échanges économiques et techniques ; autres institutions gouvernementales concernées ; organismes des Nations Unies ; institutions académiques et de recherche ; organisations sociales ; entités du secteur privé.	15,1 millions de dollars (0,6 million de dollars provenant des ressources ordinaires et 14,5 millions de dollars provenant d'autres ressources)